

## HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 13 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

**1** Those portions of the Alaska Highway (Y.T. Highway No. 1) shown on Plan 40911 CLSR and Plan 73883 CLSR that are within the area identified as Parcel A on Plan 105312 CLSR are closed.

Dated at Whitehorse, Yukon, March 17, 2017.

---

Commissioner of Yukon

## LOI SUR LA VOIRIE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la voirie*, décrète ce qui suit :

**1** Sont fermées les portions de la route de l'Alaska (Route no 1 du T.Y.) décrites sur le plan 40911 AATC et le plan 73883 AATC qui sont à l'intérieur des limites de la zone identifiée parcelle A sur le plan 105312 AATC.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 17 mars 2017.

---

Commissaire du Yukon